Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202188-20251208-2025_068-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (11) : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVÉ, Grégoire CLIQUET, Dominique LE ROUX, Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Jean-Pierre QUESNEL, Gwenaël CLOAREC, Yves TESSIER, Anne LE COADOU

ABSENTS (4) : Véronique LE CALVEZ, donne pouvoir à Dominique LE ROUX ; Maryvonne LANOË, donne pouvoir à Cécile HERVÉ ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Gérard PONGERARD ; Nathalie BOSSUYT

Secrétaire de Séance : Dominique LE ROUX

CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE
Délibération 2025_068

Madame Le Maire expose au Conseil que des travaux doivent être entrepris dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique de distribution publique.

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études B.E ETUDIS, a présenté une demande de convention de servitudes concernant la parcelle communale cadastrée section A n°2882, sise Hent Kericu.
Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 18 mètres ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude est joint à la présente délibération. La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil Municipal, **avec 14 votants**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la signature de cette convention de servitudes avec ENEDIS, telle que annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

Le Secrétaire de séance,
Dominique LE ROUX.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)